

Un nouveau baccalauréat

Paris, 2 janvier.
Le conseil supérieur de l'instruction publique va être saisi d'un projet de création d'une nouvelle section de baccalauréat-ès-sciences. Il s'agit de créer un baccalauréat-ès-sciences mathématiques, qui serait intermédiaire entre le baccalauréat-ès-sciences ordinaire et la licence des sciences mathématiques. Ce baccalauréat serait particulièrement destiné aux jeunes gens qui, ayant fait les fortes études qu'exige le programme d'admission à l'école polytechnique, n'auraient pas réussi à entrer dans cette école. Ils pourraient ainsi faire valoir leurs connaissances spéciales et obtenir le diplôme de bachelier-ès-sciences mathématiques, qui serait d'un degré supérieur dans l'échelle des titres universitaires.

L'élection de Lodève

Paris, 2 janvier.
Vendredi dernier sont venues, devant le tribunal correctionnel de Lodève, les deux actions intentées par M. Paul Leroy-Beaulieu, pour fraudes électorales, contre M. l'adjoint au maire faisant fonctions de maire de Lodève, et contre le président du bureau électoral de la commune de Poulzol. Le tribunal a renvoyé ces deux affaires, l'une à quinzaine et l'autre à deux indéterminés.

Liberté et Egalité républicaines

Rouanne, 2 janvier.
Il y a, à Saint-Germain-Laval, deux écoles communales de filles, l'une laïque et l'autre congréganiste. Dans toutes deux l'enseignement du catéchisme a été interdit, mais, comme les familles donnaient la préférence à l'école congréganiste, la municipalité, après avoir consulté M. Bourgeois, conseiller général et le député d'Audoubert, a décidé qu'on apprendra le catéchisme à l'école laïque, tandis qu'il est interdit de l'enseigner dans l'école des Sœurs.

L'Allemagne et le Saint-Siège

Paris, 2 janvier.
D'après le *Gaulois*, le cardinal-prince Hohenzollern aurait joué un grand rôle dans la visite du prince Fritz au Saint-Père.
L'empereur a manifesté au cardinal, dans une entrevue qui a eu lieu il y a trois jours, son très vif désir de le voir rentrer en faveur auprès de la cour papale. L'empereur d'Allemagne ne s'en tiendrait pas, en outre, à ce vœu platonique, mais aurait promis d'avisser avec le prince de Bismarck, dont le retour est prochainement attendu, aux moyens les plus propres à en amener la réalisation.

Une touchante manifestation

Paris, 2 janvier.
Hier, une touchante manifestation patriotique a eu lieu sur la place de la Concorde.
Un grand nombre de drapeaux et de couronnes ont été apportés à la statue de Strasbourg.

Le bilan de 1883

Paris, 2 janvier.
Voici comment le journal de M. Clémenceau, la *Justice*, apprécie la besogne des républicains au pouvoir : En 1882, écrit-il, il n'y avait eu qu'une suite d'avortements. En 1883, il y a quelque chose de plus. Nous n'avons pas seulement perdu trois cent seize cent cinquante jours de plus. La Chambre, complice du gouvernement, a livré les droits du suffrage universel, compromis la fortune publique dans des spéculations financières, entraîné le pays dans des aventures extérieures dont on ne peut prévoir le dénouement. Et la Chambre ne sent pas plus que le gouvernement à quel point elle s'est abaissée, quelle série de fautes elle a commises, quelles menaces elle a fait naître pour la tranquillité de la France. Ce n'est pas rassurant pour l'avenir.

Condamnation à mort

Oran, 2 janvier.
Un soldat de la légion étrangère, passant devant le conseil de guerre pour désertion, a jeté ses souliers à la tête du commissaire du gouvernement qui requerrait contre lui l'application de la loi. Ce soldat a été condamné à mort.

EXTERIEUR

Création d'un ministère du commerce en Russie
Paris, 2 janvier.
Le *Daily Telegraph* publie une dépêche de Vienne annonçant la création d'un ministère du commerce avec M. Ignatiew comme titulaire.

La triple alliance

Londres, 2 janvier.
Je suis en mesure de vous donner des informations précises, puisées à la source la plus sûre, sur certaines conditions de l'accession de l'Italie à l'alliance germanique. La triple alliance a été définitivement constituée par un acte signé au mois de septembre 1882, qui stipule formellement que cette puissance n'est point tenue de joindre ses armes à celles de l'Allemagne, si celle-ci était en guerre avec la France. Cette réserve y a été explicitement introduite sur la demande de la majorité du cabinet italien. Le seul engagement imprévu que l'Italie ait pris a été de respecter l'Autriche à toute éventualité.

Le tunnel sous-marin

Londres, 2 janvier.
Le ministre du commerce a informé ses promoteurs du bill relatif au tunnel de la Manche, qu'il considérerait comme son devoir de combattre ce bill, s'il venait à être présenté au Parlement.

La situation en Egypte

Londres, 2 janvier.
Le *Pull Mall Gazette* publie une dépêche du Caire déclarant que la situation générale en Egypte, devient critique; que les divergences entre les conseillers anglais européens et le khédivé augmentent; enfin que la démission du cabinet de Chérif-Pacha serait devenue imminente.

Incendie à Londres

Londres, 2 janvier.
La filature de coton de MM. James Priestley et fils a été aujourd'hui détruite par un incendie.

L'agitation en Espagne

Rayonne, 2 janvier.
On s'attend à un mouvement insurrectionnel sur la frontière espagnole. Le ministre de l'intérieur a envoyé à ce sujet des instructions aux préfets de tous les départements limitrophes de l'Espagne.

Les cortés portugais

Lisbonne, 2 janvier.
Le roi a ouvert aujourd'hui les cortés par un discours.

Terrible accident

Toronto, 2 janvier.
Un train transportant des ouvriers, parti, samedi, à 8 heures 40, sur le *Trunk railway*, fut renversé par un train de marchandises, à une courte distance de Toronto.
27 ouvriers ont été tués.
Il y a 20 à 30 blessés. On croit que le conducteur du train de marchandises est responsable de l'accident.

Situation météorologique

Une zone de basses pressions existe sur l'Atlantique et se rapproche des côtes occidentales de l'Europe. Le baromètre, qui atteignait, le 30 novembre dernier, la hauteur de 774 mm à Valentia, ne marque plus aujourd'hui que 759 mm, on peut donc s'attendre prochainement à un changement de régime.
En France, le vent tourne vers le Sud, la température monte, le ciel généralement nuageux, tend à se couvrir et à devenir bientôt pluvieux.
Résumé des observations faites en décembre 1883 à l'Observatoire de Saint-Maur. Moyenne des températures minima 9° 41; des températures maxima 9° 00; moyenne vraie 4° 26. Il est tombé 29 mm 5 de pluie en 16 jours.
A Paris, la situation, assez belle depuis deux jours, tend à se mettre à la pluie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE TIRAGE AU SORT. — Les tableaux de recensement sont affichés auprès de l'Hôtel-de-Ville; les opérations du tirage au sort auront lieu le 2 février 1884.
Pour le Canton-Ouest, à 9 heures du matin.
Pour le Canton-Est, à 2 heures du soir.
Un avis du Maire invite les jeunes gens de la classe 1883 qui ne seraient pas inscrits ou qui auraient des réclamations à faire valoir, à se présenter au secrétariat de la Mairie, avant le 25 janvier.

POIDS ET MESURES. — La vérification périodique des poids et mesures pour 1884, aura lieu, à Roubaix, du 7 janvier au 19 avril.
Les poids et mesures seront vérifiés au bureau, rue de la Redoute, 10, du 7 janvier au 1er mars. Les instruments du peage seront vus, sur place, du 3 mars au 19 avril.
La lettre E est celle dont l'empreinte sera approuvée sur les objets vérifiés et reconnus exacts.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES. — La Mairie nous démande l'insertion suivante :
MM. les propriétaires des biens-fonds situés dans la commune de Roubaix (partie du canton Est) situés au Nord du Boulevard Gambetta et de la canal) leurs régisseurs, fermiers, locataires ou autres agents, sont prévénus que le géomètre du cadastre s'y rendra le vendredi matin 4 janvier, et qu'il y sera jusqu'au lundi soir 14, pour vérifier avec eux à la mairie, salles des Pompier, le bulletin cadastral des propriétés portées sous leur nom, recevoir leurs réclamations, examiner sans frais sur le terrain, et rectifier, s'il y a lieu, les parcelles dont la désignation ou la convenance leur paraîtraient inexacts.
MM. les propriétaires qui ne connaîtraient pas exactement la situation et la contenance de leurs propriétés, sont priés de se faire accompagner par leurs fermiers.

LE COMITÉ DE LA TOMBOLA nous prie d'insérer la note suivante :
Aux 695 lots portés sur la nomenclature imprimée qui se vend au siège de l'exposition, on a ajouté les lots suivants ont arrivés depuis :
Une paire chaussures à la mesure du gagnant.
Un lot de plantes fleuries.
Une boule de Gayac plaquée en cuivre au choix.
Cont kilogramme de terre.
Un tableau signé Coghe.
Une bonne histoire, copie d'une gravure d'après Bassot.
Deux cache-pots.
Un porte-pipes.
Le Comité de la tombola a l'honneur d'informer le public que le tirage aura lieu dimanche prochain, 6 janvier, dans la salle Dominique, rue de l'Alouette, à 9 heures très-précises du matin.
L'entrée sera libre pour toute personne porteur d'un billet de la tombola.
Les lots seront distribués le dimanche suivant, 13 janvier, au siège de l'exposition, de 9 heures à midi et de 3 heures à 5 heures. Les lots non-réclamés ce jour, seront à la disposition des gagnants pendant toute la semaine suivante, chez le secrétaire, rue St-Georges, 25.

Le comité de la tombola vient de recevoir cinq magnifiques toiles cirées de M. Davoust, de Paris, par l'entremise de M. Bernard-Welcomme, à Roubaix.
M. Alphonse Bourgeois, de Roubaix, garçon boucher à Paris, a envoyé un album.
Le chansonnier Gustave Nathan est de retour à Nice depuis une dizaine de jours; il habite villa Noël à Cimiez.
Le monopole des ALLUMETTES. — La continuation de M. Robert a justifié l'avis qu'on avait émis. Aussi sommes-nous heureux de voir annoncer une bonne nouvelle : On avait dit, et nous nous étions fait l'écho de ce bruit, que le gouvernement s'était préparé à renouer pour cinq ans la concession de la Compagnie, qui nous trompe si indignement par privilège, depuis tantôt dix ans.
On ajoutait même que le gouvernement avait fait les premiers pas, en faisant connaître ses intentions à la Compagnie fermière. Il est, au contraire, fort probable que, en présence des réclamations du public, qui se sont fait jour à la tribune de la Chambre, M. Tirard dénoncera le traité.
Aux termes du cahier des charges, si cette dénonciation avait lieu avant le 1er janvier, la Compagnie serait tenue d'exploiter encore pendant un an. L'Etat aurait ainsi jusqu'en 1er janvier 1885 pour décider s'il doit exploiter directement ce monopole, ou s'il est préférable de recourir à une nouvelle adjudication.
Le retour au régime de la liberté de la fabrication serait sans doute la meilleure solution. Vous voyez que personne ne s'en avise.

UNE JEUNE FEMME d'Henri aurait eu le tort de venir vendre à Roubaix du lait dans lequel elle versait une trop grande quantité d'eau.
La police s'en est aperçue et elle est intervenue. Il y aura probablement poursuite en correctionnelle.

IL Y A QUELQUES JOURS, une montre en argent avait été volée chez Marie Verly ménagère, rue Notre-Dame.
Les auteurs de ce vol viennent d'être arrêtés. Ce sont Joseph Dupont, ouvrier déboureur, rue Notre-Dame, âgé de 19 ans, et Clovis Mesdagh, ouvrier chapelier, même rue, âgé de 20 ans.

UN OUVRIER de la maison L. C., rue de Moutonville, a été atteint par une courroie à l'épaul gauche et a reçu une grave blessure. Il se nomme Louis Van Marck; il a été transporté chez lui, rue du Chemin de Fer.

TOURCOING

SAPÈURS POMPIERS. — Dans l'incendie qui a éclaté le premier janvier, dans une dépendance de la maison occupée par M. Deboef-Desarmont, le sergent-fourrier Tonnell fils s'est distingué d'une manière particulière.
Arrivé un des premiers sur le lieu du sinistre, il a organisé avec promptitude et intelligence un service destiné à fournir de l'eau en quantité suffisante.
Dans son zèle, M. Tonnell s'est fait au pied une blessure qui, d'après le docteur, nécessitera un repos de quelques jours.
Nous adressons à M. Tonnell et nos regrets et nos sincères félicitations.
PRISONNIER VOLONTAIRE. — Hier mercredi, à dix heures du soir, le sieur Dhont, sans domicile, s'est constitué prisonnier à Lille en se déclarant coupable d'abus de confiance, commis à Tourcoing.
Un mandat d'arrêt avait, en effet, été lancé contre lui au mois de juillet dernier.

EXTRADÉS. — Frédéric Vandepierre, âgé de 20 ans, journaliste, né à Mous (Belgique), poursuivi par le parquet de Courtrai, pour attentat à la pudeur, arrêté à Lille.
Guillaume Van Outeyven, âgé de 20 ans, né à Mons, journaliste, prévenu d'abus de confiance, poursuivi par le parquet de Bruxelles, arrêté à Paris.
Ernest Schmidt, âgé de 20 ans, verrier, né à Leldrimar (Belgique), prévenu d'escroquerie, poursuivi par le parquet de Charleroi, arrêté à Bèthune.

LEQUEL ont consenti à être remis aux autorités de leur pays, sans attendre en France, l'accomplissement des formalités qu'exige l'extradition.
EXTRADÉS. — Achille Gior, Louis Dézir, Virginie Devriand, Wilix Diepolt, Albert Duvivier, François Drnard, Edmond Gossens, Gustave Gossens, Arthur Marin, Louis Polaster, Joseph Ribotta, Rosalie Verkatte, Frédéric Vandepierre, condamnés libérés, nés en Belgique, devant être expulsés du territoire français en vertu d'arrêts de M. le ministre de l'Intérieur.

LILLE

LE TRIBUNAL ARBITRAL. — Le Parlement approuve la constitution du tribunal arbitral de Lille, qui est composé de magistrats révoqués, et encourage l'établissement de tribunaux de ce genre. Leur utilité devient d'autant plus urgente que des mesures nouvelles s'introduisent dans la justice. Un avocat distingué d'un barreau important nous écrit, en effet, que, dans beaucoup des dossiers qui lui remettent les avoués ou les clients, il trouve des lettres de sénéchaux ou de députés aux magistrats, lettres de recommandation, quelques fois d'injonction à peine déguisée. Ce fait se produit encore jamais produit. En présence de pareil scandale, il est clair que les justiciables ont tout intérêt à s'adresser à des arbitres.
Puisque nous parlons du Parlement, rappelons qu'hier a paru son dernier numéro. Ce qui prouve une fois de plus que la République conservatrice est une bêtise, puisque le journal spécialement fondé pour la défense, et qui était remarquablement rédigé, n'a pas trouvé de lecteurs.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — Ont obtenu du ministère des postes et télégraphes : Médaille d'argent, M. Dutoit, brigadier facteur à Douai; médailles de bronze, MM. Cendro, entrepreneur à Douai, et Zengès, facteur à Arnèke.
PALMES ACADÉMIQUES. — M. le préfet du Nord, dans la réception du 1er janvier, a remis les palmes académiques à deux de nos concitoyens : MM. Paul Playon et Eugène Dugardin, notre collègue du *Progrès du Nord*, membres du conseil des écoles laïques.

NOMINATION. — Nous apprenons à l'instant que nous de nos concitoyens, M. Constant Devinch, capitaine-trepreneur au 36^e régiment d'artillerie, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.
OCTROI MUNICIPAL. — On nous annonce la nomination de notre concitoyen M. Isidore Jemaire, chef du bureau des élections et contributions à la mairie de Lille, au poste important de directeur de l'octroi municipal, en remplacement de M. Desrousseaux, admis à la retraite.

UNE RÉCLAMATION DES DOUANIERS. — On lit dans la *Gironde* :
« Notre vaillant corps des douaniers se trouve sous le coup d'une vive émotion que, pour notre part, nous estimons bien légitime. Qu'on en juge :
« On sait que, bien qu'ils soient englobés dans les cadres de l'armée nationale, les douaniers ne sont pas comme nos soldats ou comme nos gendarmes, logés dans des casernes aux frais de l'Etat ou des départements. Ils se logent eux-mêmes et à leur frais. Peut-être y aurait-il quelque chose à reprendre à cette choquante irrégularité qui rend les victimes des rigueurs de règlements déjà anciens, mais la question est ailleurs.
« Il nous revient qu'une exception à cet état de choses, supportable aujourd'hui parce qu'il s'applique au corps des douaniers tant en son chef, à la veille d'être créée en faveur des douaniers de Saint-Nazaire. Le personnel douanier est fort nombreux et l'Etat aurait à l'heure actuelle l'intention d'élever pour lui une caserne. Voilà qui serait très bien si l'on enten-

dait établir ainsi un précédent pour l'obligation du logement aux frais de l'Etat. Mais non-seulement il faut voir dans ce projet aucun achèvement vers ce but désirable, mais encore il paraîtrait que l'administration a décidé que les frais de la caserne de Saint-Nazaire seraient payés par tous les douaniers de France sur les ressources disponibles de la masse. Ainsi, c'est aux dépens des douaniers de Bordeaux, de Port Vendres, de Rochefort, de Lille, etc., qu'on se propose de loger leurs camarades de Saint-Nazaire. Le bon des masses servirait non pas à tous, mais à quelques-uns, à une minorité privilégiée.
« On a convenu, une pareille décision était bien faite pour énocher le corps de nos braves douaniers et justifier ses alarmes. Quant à nous, nous espérons que, mieux éclairés, l'administration se persistera pas dans l'exécution d'un pareil projet.

UN VOL AUDACIEUX a été commis dans l'après-midi de samedi dans le magasin de poteries et céramiques du boulevard de la Liberté.
Un individu s'est introduit dans le magasin, a enlevé deux statuettes qui se trouvaient à l'étalage et s'est sauvé sans être inquiété.
INCENDIE. Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi à une heure et demie chez M. Jules Julien, épicer, 143, rue des Stations. Les voisins accourus au premier signal, ont pu l'éteindre immédiatement. Le feu avait pris dans la cheminée à une poterie qui la traverse. La perte est évaluée à 300 francs.

MORT SUBITE. — Hier, à neuf heures du soir, Henri Lambin, compositeur à l'imprimerie Saint-Augustin est mort subitement chez lui rue Jeanne-d'Arc, 62.
Il est tombé dans le corridor et a été relevé immédiatement par le propriétaire qui a fait aussitôt appeler un médecin.
Lorsque le docteur est arrivé Lambin respirait encore, et il est mort dans ses bras.
Ce garçon n'ayant pas de famille à Lille, son corps a été transporté à la morgue à onze heures du soir.

A L'EAU. — Mardi, le nommé Gabriel Demons, fleur de coton, demeurant rue l'A B C, n° 8, en voulant se laver les mains dans le canal de la Bassée-Delle, perdit l'équilibre et tomba à l'eau.
Le sieur Broquet, demeurant qui de la Bassée-Delle, se porta à son secours, lui tendit une perche et le ramena sain et sauf.
Après avoir reçu des soins à l'hospice de Roubaix, il a été reconduit à son domicile.

CHIEN ENRAGÉ. — Mardi matin, vers onze heures, à la porte d'Arras, le garde-champêtre Buey a abattu un chien enragé, M. Vito, vétérinaire, qui a fait l'empoisonnement de l'animal, a reconnu qu'il était en effet atteint d'hydrophobie.
CHRONIQUE DU BIEN. — M. Thellier, 10 rue de Courtrai, vient de verser au commissariat central la somme de 54 fr. au profit des parents des victimes de Roubaix.

ACCIDENT. — Mardi, à quatre heures de l'après-midi, le jeune Armand Labbé, âgé de 17 ans, fils du commandant des Sapeurs-pompiers de Lille, inspecteur des travaux des ouvriers de son père, rue de la Barre, 48, lorsqu'il est tombé accidentellement dans une hauteur de sept mètres dans la cour de la maison. Le pauvre enfant a eu une côte brisée, quelques lésions à la tête et de lésions internes provoquant des crachements sanguinolents.
San état es grave.
Après avoir reçu les premiers soins, il a été transporté chez son père rue des Tanneurs.

ACCIDENT. — Hier vers midi, un accident dont les suites seraient peut être plus graves, s'est produit chez M. Crespel Deschamps, fleuriste.
Un jeune homme de 20 ans, Henri Bouchaux, demeurant place aux Oignons, se fit le bras pris entre les barres du grand engrenage et entièrement mutilé.
L'amputation a été jugée nécessaire.
Le pauvre jeune homme a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

ARRESTATIONS. — La police a arrêté mardi, Jules Faniel, employé par vol de 40 francs dans le comptoir de M. Meert, cabaretier chemin de l'Arbrisseau.
Louis Hailheur, âgé de 22 ans, batelier portage injurieux et violence à un agent, Biedmea, 26 ans, espagnol, pour vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion.
La police de sûreté a arrêté, en vertu d'un mandat d'extradition de la justice belge, un nommé Joseph-Henri Descamps, âgé de 40 ans. Descamps était établi à Bruxelles où il a commis des faux en matière de commerce et il s'était réfugié en France.

L'ÉLECTION DE MARCHIENNES ET LES JOURNAUX DE GAUCHE
L'Echo du Nord, qui patronne la candidature de M. Helbecque, s'exprime ainsi hier :
« Quelques-uns de nos confrères, qui semblent insuffisamment renseignés sur l'état de la situation électorale dans le canton de Marchiennes, ont bien annoncé la candidature monarchique de M. Lesur, mais n'ont encore rien dit de la candidature républicaine de M. Helbecque. Faut-il conclure de cette réserve que d'autres candidatures, en préparation quelque part, soient destinées à faire concurrence au candidat républicain local ? Nous ne tarderons vraisemblablement pas à être fixés à cet égard.
Le Petit Nord de ce matin réplique :
« Un grand nombre d'électeurs influents ont proposé la candidature à un propriétaire important du canton, M. Dubois, ancien notaire, qui consent à représenter l'opinion républicaine dans la prochaine lutte électorale.
« Enfin, M. Helbecque, conseiller d'arrondissement républicain, qui déclina la candidature, a changé de résolution sur les instances de ses amis.
« Pour que ce revirement ne puisse nuire à l'entente et à la discipline indispensables à la victoire, le comité républicain de Marchiennes convoquera prochainement une importante réunion où seront examinés les titres et les chances des deux honorables concurrents ; et d'autres, s'il s'en produisait.

« Le comité s'inspirera de cette discussion pour adopter définitivement un candidat républicain. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 2 janvier 1884
Présidence de M. PARENT, vice-président.
Une affaire des plus intéressantes, intentée par l'administration des contributions indirectes à MM. Durand et Schepens, négociants, rue de Lens, à Lille, a été soumise aujourd'hui au Tribunal correctionnel.
Il s'agissait de fraude de vins et d'alcool pour une somme de 33,000 francs.
Une question préjudicielle a été soulevée par MM. Durand et Schepens.
Voici en quoi elle consiste :
Une assignation en police correctionnelle donnée pour le mercredi 6 décembre est-elle valable alors que le mercredi, jour pour lequel l'assignation était donnée tombait non le 6, mais bien le 5 décembre.

Cette affaire a donné lieu à une discussion très longue et très substantielle entre M. Pajot, avocat de l'administration des contributions et M. Barbe, avocat des inculpés.
M. Sauvageol substitut de M. le procureur de la République, se ralliant aux conclusions développées par M. Pajot a conclu à la validité de l'assignation.
Le tribunal prononcera à l'audience de mercredi prochain son jugement relatif à la question de procédure.

LES ASSISES DE DOUAI
Nous avons dit que la prochaine session des assises du Nord qui s'ouvrira à Douai le 4 février 1884, serait exceptionnellement importante par le nombre et la gravité des affaires qui y seront jugées.
Treize affaires sont déjà en ce moment inscrites au rôle.
Ce sont les suivantes :
1re Jean-Henri Thiernesse. — Faux et incendie volontaire.
2e Louis Dujardin. — Attentat à la pudeur.
3e Edouard Winsir. — Attentat à la pudeur.
4e Antoine-Jules Bayart. — Attentat à la pudeur.
5e Benoni-Désiré Duquet. — Vol qualifié.
6e Damas Hedart. — Détournement de mineurs.
7e Alexandre Candmont. — Faux.
8e Jean-Baptiste Lecœur. — Vol qualifié.
9e Blaise Grandjean. — Tentative d'assassinat.
10e Joseph-François Savelle. — Tentative de meurtre.
11e François Lefranc. — Attentat à la pudeur.
12e Arthur-Jules Leclercq. — Attentat à la pudeur.
13e Epiphane-Hippolyte Thielout. — Assassinat.

La destitution de M. Chevreul
Tous les journaux indépendants sont unanimes à condamner la mesure administrative dont le vénérable M. Chevreul vient d'être l'objet.
Depuis 1824, M. Chevreul était directeur des teintures à la manufacture des Gobelins. Les services rendus par lui, en cette qualité, sont encore présents à toutes les mémoires. Tout le monde connaît sans peut-être M. le ministre actuel de l'instruction publique, ses admirables travaux, ses véritables découvertes sur la théorie et l'application des couleurs, travaux et découvertes si fécondes et si consécutives en applications industrielles.
Est-il utile de rappeler ici la place importante occupée par M. Chevreul dans la science française et les services considérables rendus par lui, en dehors même de la manufacture des Gobelins? Par exemple, ses travaux sur les corps gras, qui ont ouvert la voie à l'invention des bougies stéariques, c'est-à-dire la lumière à bon marché, la lumière pour tous et la suppression de ces abominables petites lampes portatives et fumeuses, qui aveuglaient nos pères dans leurs taudis.
A plusieurs reprises, M. Chevreul a administré le Jardin des Plantes. Pendant près de trente ans, il a été le directeur effectif du Muséum, dont il est encore aujourd'hui le directeur honoraire. En cette qualité, il a toujours courageusement défendu contre le mauvais vouloir des « bureaux », les prérogatives du corps d'élite qui l'avait mis à sa tête, les droits des professeurs et des savants, dont il était le chef vénéré.
Et voilà l'homme que M. Fallières, d'un trait de plume, vient de destituer! Voilà l'homme qu'on a la prétention de remplacer dans le poste qu'il occupait depuis plus d'un demi-siècle!
Nous citerons ces lignes :
« Cette mesure si qualifiée est le résultat de mesquineries intrigues administratives, c'est la solution poursuivie patiemment pendant de longues années d'une vulgaire question de boutique. »

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Le nommé Vermeulen, graisseur, sur la gare d'Haebroek, était venu soulever le couvercle d'une famille à Dunkerque, et se trouvait à la gare vers neuf heures du soir lorsqu'il a été pris en chemin par le train de Calais. Vermeulen a été littéralement coupé en deux. Le malheureux n'avait que trente-trois ans, était marié et laisse deux enfants en bas-âge.

LA LIGNE DE PICARDE ET FLANDRES

La Société des lignes de Picardie et Flandres ne trouve dissoute à partir du 31 décembre.
La Compagnie du Nord, par l'effet des conventions passées avec l'Etat, est substituée à la Compagnie de Picardie et Flandres pour liquider la société, diriger l'exploitation, faire le service des intérêts et de l'amortissement des chemins de fer de Picardie et Flandres.

La grève du Cateau

Le Cateau, 1^{er} janvier.
Six des principaux meneurs arrêtés dimanche matin, qui opposèrent une vive résistance, comparant jeudi devant le tribunal correctionnel de Cambrai, sous la prévention de rébellion et d'entrave à la liberté du travail.
En présence des mesures prises par l'autorité militaire, la population du Cateau paraît se rassurer.
Le Cateau, 2 janvier, 10 h. du matin.
Notre correspondant nous télégraphie que tout est calme dans la ville.

NORD

CANDRY. — Des ouvriers de la ville de Candry viennent de s'organiser en société libre de secours et ont pris pour titre : « L'Union des Ouvriers, société de prévoyance et de secours mutuels de Candry »
Cette société vient de recevoir l'approbation préfectorale.

LA BASSE. — Vendredi, deux marchands de Lille, Isidore S., et Frédéric V., se trouvaient à La Bassee vendant du charbon. Vers le soir ils offrirent le reste de leur chargement à H. Lachery boulanger à raison de 1 fr. 50 l'hectolitre. Le marchand fut aussitôt conquis, car ce dernier croyait avoir fait là une bonne affaire. On déchargea le charbon et les marchands déclarèrent qu'ils en avaient descendu à la cave 13 hectolitres que Lachery leur payait.
Le soir, s'apercevant que le tas était petit il résolut de faire mesurer le charbon. On en trouva 9 hectolitres. L'équipage a été mis en fourrière et les deux marchands conduits devant l'autorité.
Un troisième individu a pris la fuite. C'est un parent aux deux marchands. Il s'est réfugié en Belgique à la suite d'une condamnation, par défaut, à deux ans de prison, pour vol, prononcée par le tribunal de Lille, et il ne tient plus à être repris.

DOUAL. — L'incident de la caserne d'Esquerechin — Le malheureux soldat décédé subitement dans la nuit du 27 décembre, est le nommé Desmarest, âgé de 15^e régiment d'artillerie; il était originaire de Bouvignes (canton de Croyon).
L'autopsie faite hier matin à l'Hôtel-Dieu a démontré qu'on se trouvait en présence d'une affection que la science ne peut ni prévoir ni guérir; la mort avait été causée par une hémorrhagie interne foudroyante. Le ventre était en effet rempli de sang provenant de la rupture d'un anévrysme de l'artere abdominale.

LES ASSISES DE DOUAI

Nous avons dit que la prochaine session des assises du Nord qui s'ouvrira à Douai le 4 février 1884, serait exceptionnellement importante par le nombre et la gravité des affaires qui y seront jugées.
Treize affaires sont déjà en ce moment inscrites au rôle.
Ce sont les suivantes :
1re Jean-Henri Thiernesse. — Faux et incendie volontaire.
2e Louis Dujardin. — Attentat à la pudeur.
3e Edouard Winsir. — Attentat à la pudeur.
4e Antoine-Jules Bayart. — Attentat à la pudeur.
5e Benoni-Désiré Duquet. — Vol qualifié.
6e Damas Hedart. — Détournement de mineurs.
7e Alexandre Candmont. — Faux.
8e Jean-Baptiste Lecœur. — Vol qualifié.
9e Blaise Grandjean. — Tentative d'assassinat.
10e Joseph-François Savelle. — Tentative de meurtre.
11e François Lefranc. — Attentat à la pudeur.
12e Arthur-Jules Leclercq. — Attentat à la pudeur.
13e Epiphane-Hippolyte Thielout. — Assassinat.

Cette dernière affaire concerne un crime épouvantable commis dans la commune de Wignehies. Thielout est accusé d'avoir assassiné un vieillard, âgé de soixante-six ans, la veuve Thielout. Détail qui rend ce forfait plus sinistre encore, la malheureuse victime était une pauvre idiote.
Joseph Saville (n° 10) est cet aimable Alphonse exerçant à Lille, la profession d'ouvrier cariste, et qui, après avoir donné, au bord d'un fossé, à sa malheureuse, toutes sortes de preuves de son affection finit par vouloir la noyer dans ledit fossé. La malheureuse ne fut sauvée que grâce à l'intervention d'un passant.
Enfin l'affaire Grandjean (n° 9) concerne un drame qui s'est passé dans l'arrondissement de Valenciennes, Grandjean, après avoir, par désespoir, refusé deux coups de revolver sur une femme qui tentait de l'épouser, a tenté lui-même de se suicider, en se tirant deux autres coups dans la tête.

De nombreuses affaires sont attendues au premier jour au parquet général pour être soumises à la Chambre des mises en accusation.
Nous citerons notamment le parricide de la Madeleine et l'affaire des Postes, procès qui auront eux aussi, un grand retentissement dans toute la région.
Il paraît probable, dès maintenant, qu'on ne pourra pas épuiser le rôle de toutes ces causes criminelles dans la même session.
Il faudrait en effet pour cela retentir le jury à Douai pendant près d'un mois!
On parle donc d'organiser une session extraordinaire qui s'ouvrirait en mars.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

amis et connaissances de la famille DUBACHEL. — Un obituaire a été publié par le journal de dimanche 27 décembre, en ce qui concerne le décès de Monsieur Jules-Louis Joseph DUBACHEL, âgé de 85 ans, décédé le 2 janvier 1884, à 9 heures, à Roubaix, et inhumé à Douai, dans sa sépulture habituelle, sous le vocable de St-Jean, le 4 janvier 1884, à 11 heures, par le convoi de M. le curé de St-Jean, qui sera célébré le vendredi 3 janvier, à 9 heures, au domicile des héritiers, rue de la Gare, n° 10, à Roubaix. Les obsèques auront lieu le samedi 5 janvier, à 10 heures, à la Chapelle de la Vierge, à Douai. L'inhumation aura lieu à la Chapelle de la Vierge, à Douai.

Les amis et connaissances de la famille G. RICHOUX-SCOTMAN, qui ont eu l'honneur de recevoir par lettre de faire-part du décès de Monsieur Denis-G. RICHOUX-SCOTMAN, cafetier de la boutique de Monsieur G. RICHOUX-SCOTMAN, rue de la Gare, n° 10, à Roubaix, le 4 janvier 1884, sont priés de se rendre au domicile des héritiers, rue de la Gare, n° 10, à Roubaix, le samedi 5 janvier, à 10 heures, pour assister aux obsèques funéraires, qui seront célébrées à la Chapelle de la Vierge, à Douai, le dimanche 6 janvier, à 10 heures, à la Chapelle de la Vierge, à Douai. Les obsèques auront lieu à la Chapelle de la Vierge, à Douai.

RECE